

**     A NOTER :**

N'oubliez pas de bien vérifier votre marchandise en ouvrant le colis devant le transporteur. Les réserves de type: "sous réserves", "sous réserve de déballage", "colis ouvert" ne sont pas recevable en cas de litige ! Si jamais le transporteur ne veut pas attendre, veuillez inscrire sur le bon de transport la mention suivante: "le transporteur est pressé, il ne me laisse pas le temps d'ouvrir et de contrôler la marchandise dans le colis".

En cas d'anomalie :

* Formuler sur le récépissé de livraison des réserves écrites très précises et caractérisées.
* Noter le nombre exact de pièces ou de colis manquants et un descriptif précis de l'état des colis.
* Envoyer une lettre recommandée sous 3 jours au transporteur afin de l'avisé du problème (joindre une photocopie du récépissé émargé).
* Nous faire parvenir une photocopie de ce courrier. Nous vous informons que tout client n’ayant pas respecté les instructions énoncées ci-dessus, ne pourra en aucun cas, être dédommagé par nos soins